

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° II-2424

présenté par
M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|-----------|-----------|
| Infrastructures et services de transports | 0 | 0 |
| Affaires maritimes, pêche et aquaculture | 0 | 0 |
| Paysages, eau et biodiversité | 0 | 0 |
| Expertise, information géographique et météorologie | 0 | 0 |
| Prévention des risques | 0 | 0 |
| Énergie, climat et après-mines | 0 | 0 |
| Service public de l'énergie | 0 | 2 000 000 |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 0 | 0 |
| Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs) | 0 | 0 |
| Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires | 0 | 0 |
| Transport maritime à propulsion nucléaire (ligne nouvelle) | 2 000 000 | 0 |
| TOTAUX | 2 000 000 | 2 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le transport maritime rejette 3,3% des émissions mondial de dioxyde de carbone (soit 796 millions de tonnes de CO₂) et ce nombre devrait passer à 15% d'émissions en 2050. Des études montrent que le transport maritime rejette entre autres 1,2 à 1,6 millions de tonnes de PM₁₀ ; 4,7 à 6,5 millions de tonnes de dioxyde de soufre soit 8% des émissions mondiale de SO₂.

Face à ce phénomène, le nucléaire dans l'industrie du transport maritime, au moyen de petits réacteurs, s'est considérablement développé au cours de la dernière décennie.

Le développement d'un porte-conteneur français à propulsion nucléaire serait une voie d'avenir pour le transport maritime français.

Le présent amendement propose la création d'un nouveau programme : "transport maritime à propulsion nucléaire" pour lancer des études sur un tel projet, et destiné à terme à en porter les investissements publics.

Il est donc proposé de créer, au sein de la mission : "Écologie, développement et mobilité durables", un nouveau programme dénommé : "Transport maritime à propulsion nucléaire", doté de 2 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement. Il est proposé de minorer du même montant l'action 17 du programme n°345.